

TARIFICATION DES TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX 2006-2007

Tarif en euros

Titre de transport	1 Zone	2 Zones	3 Zones	4 Zones	5 Zones	6 Zones	Règles d'utilisation
Billet à trajet							Permet d'effectuer trajet, est limité à l'utilisation d'une seule ligne, sans correspondance.
Classique	1,80	2,90	4,00	5,10	6,20	7,30	
Éco	1,30	2,00	2,80	3,60	4,30	5,10	
Carte 10 trajets							Permet d'effectuer 10 trajets, sans correspondance (valable 1 an).
Classique	12,60	20,30	28,00	35,70	43,40	51,10	
Éco	8,80	14,20	19,60	25,00	30,40	35,80	
Pass 1 jour							Permet d'effectuer autant de trajets que souhaité dans une même journée, et donne accès à toutes les lignes départementales et à tous les réseaux urbains (hors SNCV) des zones adhérentes.
Classique	3,60	5,80	8,00	10,20	12,40	14,60	
Éco	2,60	4,00	5,60	7,20	8,60	10,20	
Pass mensuel							Permet d'effectuer autant de trajets que souhaité durant un même mois calendaire, et donne accès à toutes les lignes départementales et à tous les réseaux urbains (hors SNCV) des zones adhérentes.
Classique	42,00	62,00	82,00	102,00	122,00	142,00	
Éco	29,40	43,40	57,40	71,40	85,40	99,40	
Micro	10,50	15,50	20,50	25,50	30,50	35,50	
Pass annuel							Permet d'effectuer autant de trajets que souhaité pendant une période de 12 mois consécutifs, et donne accès à toutes les lignes départementales et à tous les réseaux urbains (hors SNCV) des zones adhérentes.
Classique	420,00	620,00	820,00	1020,00	1220,00	1420,00	
Éco	294,00	434,00	574,00	714,00	854,00	994,00	
Micro	105,00	155,00	205,00	255,00	305,00	355,00	

Règles d'accès aux abonnements

Nécessité d'établissement d'un PASS identité.

Règles d'accès aux tarifs réduits

Tarif éco : accessible aux enfants mineurs, étudiants, personnes à faibles ressources (revenu inférieur ou égal au minimum social AA HAPI ASIA SSASV/VI FSH, PNH), demandeurs d'emploi, familles nombreuses, personnes handicapées, demandeurs d'asile.

PASS mensuel et annuel également accessibles aux salariés des entreprises et administrations conventionnées.

Tarif micro : accessible aux scolaires, apprentis, personnes sous contrat de professionnalisation et demandeurs d'emploi dont l'indemnité est inférieure ou égale au minimum social.

Gratuité : pour les enfants de moins de 4 ans accompagnant un adulte payant et élèves d'école d'une carte de transport scolaire (valable sur une seule ligne).